



Question sur inculpation (droit à l'image ?.)

Par Anonymous33

Bonjour.

J'ai été en quelque sortes inculpé dans une affaire d'harcèlement dans laquelle mon rôle n'était que minime. La personne m'accusant de cela a d'abord posé une main courante contre moi. Cependant il y a quelque jours , des photos sont sortis montrant que moi (et d'autres personnes) avons envoyé des photos de sa mère étant facilement trouvable sur internet. Elle nous a alors envoyé des lettres de recommandations.

J'ai alors plusieurs questions.

Étant mineur , qu'est-ce que je risque ?

Est-ce que la justice demande d'envoyer des lettre de recommandations?

Est-ce que je peux être inculper pour avoir simplement trouvé des photos de sa mère ?

Merci de me répondre cela m'aiderait beaucoup

Cordialement